

La référence

Dès l'ouverture de la structure, l'équipe de CAP'VERS avait souhaité réfléchir à la notion de référence en le posant comme un véritable outil pédagogique. L'équipe a pu échanger, questionner et élaborer une réflexion autour de l'adaptation et de la référence.

L'accueil des enfants à CAP'VERS commence par un temps dit d'adaptation. Ainsi de cette période à son accueil, l'équipe souhaite que chaque enfant bénéficie d'un accompagnement individualisé dit de « référence ». Dans la mesure du possible, l'adulte référent de l'enfant l'accompagne au quotidien.

Le professionnel référent doit :

- Développer une connaissance pointue de l'enfant accueilli.
- Actualiser cette connaissance.
- Transmettre régulièrement aux membres de l'équipe, dont elle fait partie, des informations concernant l'enfant et permettant de garantir la continuité des soins lorsqu'il est indisponible ou absent. La diffusion de cette connaissance permet aux autres professionnels de l'équipe d'être autonomes et efficaces lorsqu'ils sont amenés à accompagner l'enfant.

Le référent, la famille ainsi que l'enfant ne s'inscrivent pas dans une relation exclusive qui pourrait être enfermante pour chacun. Afin d'éviter un risque d'attachement exclusif, l'équipe a mis en place un travail de coréférence avec une à deux personnes relais. L'intérêt étant d'avoir un double regard sur l'enfant, le travail en équipe devient un support de régulation pour aider le professionnel à garder une distance constructive avec l'enfant et sa famille.

Le référent établit un lien privilégié avec l'enfant et sa famille et donne les informations les concernant à de l'équipe de manière partagée et non exclusive ou réservée.

Lorsque le référent de l'enfant est indisponible (engagé dans une relation avec un autre enfant, par exemple) et que l'enfant concerné nécessite un soin qui ne peut attendre, c'est un autre professionnel disponible qui assure ce soin.

Il prend bien en considération toutes les informations qui lui ont été régulièrement communiquées, et veille à s'inscrire dans une démarche consciente et volontaire de continuité des accompagnements.

Cette relation doit permettre à l'enfant, grâce aux repères qu'elle lui donne, de prendre confiance en lui, de trouver sa place au sein du groupe et d'aller en toute confiance vers des relations sociales enrichissantes.

Aussi lors des 1^{ères} rencontres avec l'enfant et ses parents, la direction du multi-accueil et le professionnel identifié comme référent de l'enfant expliquent clairement que bien qu'un référent soit nommé, tous les autres professionnels de l'équipe peuvent être amenés à accompagner l'enfant et recevoir sa famille.

En d'autres termes, la notion de référence soutient l'idée de permanence et de sécurité affective. Car l'enfant a besoin d'une figure d'attachement qui va créer un sentiment de sécurité indispensable à son bon développement global.

Enfin d'un point de vue organisationnel, le système pour être pérenne doit pouvoir rester souple et s'articuler autant sur un référent principal que sur une ou deux personnes « relais ». C'est la garantie pour l'enfant d'y trouver toujours une sécurité affective, et pour les parents, à travers les transmissions du matin ou du soir à la crèche, de rester toujours au plus près de l'évolution de leur enfant.

Un professionnel peut avoir la référence d'un certain nombre d'enfants (jusqu'à 8) et les accompagne dans la mesure du possible du 1^{er} jour de la période d'adaptation jusqu'à leur départ de CAP'VERS.